

LE DÉCRET " LAMENTABILI SANE "

EST par analogie seulement que les journaux ont pu donner le nom de *Syllabus* au décret que nous publions aujourd'hui. Cette appellation, en effet, ne se trouve nulle part dans le texte. Le mieux serait donc de se conformer à l'habitude, et de désigner ce document par les mots latins qui le commencent, c'est-à-dire : *Lamentabili Sane*.

Nous n'avons pas de commentaires à faire sur le décret lui-même, qui est au reste d'une clarté et d'une précision parfaites. Notre unique devoir consiste à l'accueillir avec reconnaissance et soumission, en lui accordant le plus entier assentiment d'esprit et de cœur — intérieurement et extérieurement. Il est revêtu de l'autorité du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour l'information plus complète de nos lecteurs, qu'il nous soit permis cependant de reproduire ici une très importante communication, envoyée à la presse catholique par l'éminent directeur de l'*Ami du Clergé*, Mgr Perriot.

Ces lignes projettent sur l'objet et la nature du décret une saisissante lumière.

« Le décret *Lamentabili Sane* du 3 juillet 1907 est une réprobation et une condamnation de ce qu'on appelle « le modernisme ». Le mot lui-même n'est pas dans le décret, mais la chose y est indubitablement.

« C'est le *modernisme* que le préambule du décret dépeint en ces termes : « Par un lamentable malheur, notre temps, impatient du frein, s'attache souvent, dans la recherche des vérités supérieures, à des nouveautés, au point que, délaissant ce qui est en quelque sorte l'héritage du genre humain, il tombe dans les plus graves erreurs ».